

# Djibouti, 27 Septembre 1990 : le détachement prévôtal enquête sur l'attentat contre le "café de Paris"<sup>1</sup>

*Gérard Cabry*

*D'après les documents, les photographies et les archives de l'auteur qui a commandé cette unité du 5 juillet 1990 au 15 juillet 1993.*



*Djibouti en août 1990 : le « Café de Paris » avant l'attentat du 27 septembre 1990 (© G. Cabry)*

Ayant obtenu mon affectation pour prendre le commandement du détachement prévôtal placé auprès des FFDJ<sup>2</sup> je quitte la compagnie de gendarmerie départementale de Cergy-Pontoise (95) le 5 juillet 1990.

## **Le détachement prévôtal de Djibouti**

Créé le 27 juin 1977, à l'avènement de la République de Djibouti, le détachement prévôtal est placé pour emploi aux ordres du général COMFOR<sup>3</sup> pour assurer la sécurité publique, l'exécution des lois et règlements au sein de ces forces et de la communauté civile s'y rattachant. Subordonné au général CGOM<sup>4</sup> à Paris pour le contrôle du service spécifique « gendarmerie » et au commissaire du gouvernement près le TFA<sup>5</sup> siégeant à Paris en matière judiciaire, il exerce sa compétence sur l'ensemble du territoire de la République de Djibouti et sur une population de plus de 6 000 militaires français y compris ceux servant en coopération militaire technique et leurs familles.

À l'effectif de 14 (1 officier et 13 gradés et gendarmes), le détachement prévôtal est composé d'un groupe de commandement, d'une brigade prévôtale à Djibouti et d'un poste prévôtal à Arta.

---

1 Cet attentat, survenu dans centre-ville de Djibouti, mettra en péril les relations franco-djiboutienne par la suite.

2 Forces françaises à Djibouti

3 Commandant des forces françaises à Djibouti

4 Commandant de la gendarmerie outre-mer

5 Tribunal des forces armées

Pour accomplir ses missions, cette unité est soutenue par le 5<sup>e</sup> RIAOM<sup>6</sup>, son corps support (locaux, armement, bureautique, matériel radio et véhicules). Les fonctions et attributions particulières de son commandant sont définies dans une note de service du COMFOR datant du 27 mars 1984. Indépendamment de ses fonctions de commandant d'unité, il exerce des attributions particulières d'officier de gendarmerie, en :

- entretenant des relations permanentes avec les autorités djiboutiennes responsables de l'ordre public et les magistrats de l'État de séjour chargés de l'ordre judiciaire ;
- rendant compte au commandant des forces françaises des incidents ou menaces de désordres, causés par des militaires français ou dont ces derniers pourraient être victimes, et en lui proposant des mesures propres à y remédier ;
- tenant le Commissaire du gouvernement près le TFA à Paris informé des crimes et délits relevant de sa compétence ;
- établissant des liaisons avec les commandants des brigades de gendarmerie maritime et de l'air, implantées à Djibouti ;
- dirigeant personnellement les enquêtes judiciaires lorsqu'elles mettent en cause simultanément des militaires des différentes armées ; dans ce cas, il s'assure, en raison de leur spécificité, du concours des brigades de gendarmerie maritime et de l'air éventuellement concernées et coordonne leur action avec celle du détachement prévôtal pour un parfait déroulement de l'enquête ;
- participant aux rapports interarmées des FFDJ.

Cette note de service vient en complément du protocole d'accord franco-djiboutien du 14 février 1980 déterminant les missions de police judiciaire de la prévôté à Djibouti. Ces deux textes fondamentaux sont rappelés aux personnels de la prévôté lors des séances d'instruction pour une stricte application afin d'éviter les malentendus.

### **Le contexte en 1990**

Au début de l'année 1990, si entre mer Rouge et Golfe d'Aden, Djibouti peut apparaître à bien des égards comme un havre de paix, il n'en va pas de même dans les pays voisins (Somalie, Érythrée et Éthiopie) où la guerre civile fait rage. Par ailleurs, la situation se détériore dans la péninsule arabo-persique ainsi que dans les États d'Afrique de l'Est. Tout d'abord, c'est le 2 août que l'Irak envahit puis annexe le Koweït et refuse de s'en retirer malgré la condamnation de l'ONU. Une importante force multinationale à prépondérance américaine est envoyée dans le golfe le 6 août et un embargo est imposé à l'Irak par l'ONU. La France participe à cet embargo et le 9 août, le président de la République française, François Mitterrand, annonce l'envoi des forces de l'armée française, notamment le porte-avions *Clémenceau* et des navires de la Marine nationale afin d'assurer la protection du Golfe persique. C'est l'opération « Salamandre » qui se transformera ensuite en opération « Daguet ». Le plus gros des troupes est stationné en Arabie saoudite et dans les pays du Golfe. Le port de Djibouti sert alors de base de transit pour le porte-avions *Clémenceau* et son groupe aéronaval ainsi que pour les bâtiments assurant le blocus naval, imposé à l'Irak dans le cadre de l'opération « Artimon » qui viennent faire relâche et profiter du soutien que leur assure le navire-atelier *Jules Verne*.

Pendant l'escale du groupe aéronaval à Djibouti, monsieur Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense, est venu rendre visite aux FFDJ et assister aux manœuvres des hélicoptères de combat

dans le désert Djiboutien qui offre un relief monotone et semi-désertique semblable à celui de l'Irak.

Par la suite, de nombreux officiers généraux se sont rendus dans le golfe et ont transité par les FFDJ, ce qui a engendré, pour la prévôté, un surcroît de services de surveillance et de protection lors des réceptions officielles. Parallèlement à l'envoi de troupes françaises en Arabie saoudite, la gendarmerie met en place des « éléments prévôtés de circonstance » qui participeront à l'offensive de la division « Daguet » contre les troupes irakiennes afin de libérer le Koweït à l'expiration de l'ultimatum fixé par l'ONU, en février 1991.



1



2



3



4

*Djibouti, du 24 au 26 août 1990, visite du ministre de la Défense monsieur Jean-Pierre Chevènement.  
(Photo 1) le ministre et S. Exc Claude Soubeste ambassadeur de France à Djibouti.  
(Photos 2 et 3) le ministre de la Défense à bord du porte-avions « Clémenceau ».  
(Photo 4) monsieur Jean-Pierre Chevènement quitte le porte-avions (© ECPA-D)*

L'engagement de la France auprès des troupes de la coalition contre celles de Saddam Hussein provoque des réactions anti-françaises et anti-américaines dans la petite République de Djibouti où vivent de nombreux ressortissants français (plus de 10 000 militaires et coopérants avec leurs familles). Au début du mois de septembre, un tract sous forme de lettre anonyme est envoyé aux ambassadeurs de France et des États-Unis d'Amérique. La teneur de cette lettre est reproduite textuellement ci-après :

« [...] Nous sommes membres d'une organisation secrète, agissant au nom de l'ensemble de la jeunesse djiboutienne dont vous connaissez parfaitement la situation matérielle et morale. Nous sommes conscients que notre avenir est lié à celui du monde arabe, c'est-à-dire, au renforcement politique, économique et culturel de la Nation arabe et musulmane. Comme toute la jeunesse arabe et musulmane, nous sommes préoccupés de l'aggravation de la situation du Golfe arabe. Nous sommes presque sûrs que les forces US et européennes, massées autour des puits de pétrole arabe vont perpétrer une agression criminelle et sauvage contre le peuple frère irakien qui, grâce à son prestigieux président, osa dire « stop » au pillage de la richesse arabe, par les bandits américains avec la complicité de l'Occident et de tous les fantoches monarques soi-disant arabes du Golfe, à leur tête, le fantoche Fahd de l'Arabie qui a autorisé l'occupation des lieux saints par les forces US et les sionistes. Vous avez donc décidé de détruire non seulement, le gouvernement légitime d'Irak, mais également à affamer le peuple frère irakien. Cela est inacceptable aux yeux du monde arabe et musulman.

Nous attendons donc d'un instant à l'autre, le début de votre agression criminelle contre le président nationaliste Saddam Hussein, qui défend, au risque de sa vie et de son peuple, la dignité continuellement bafouée de la Nation arabe. La jeunesse arabe se battra jusqu'à la mort au côté du président Saddam Hussein et du peuple irakien, dès le commencement de votre prochaine agression contre le peuple frère irakien, nous ne manquerons pas de nous manifester sur le terrain. Nous savons parfaitement que les forces françaises stationnées à Djibouti participeront activement à l'agression. Nous vous informons qu'en cas d'agression contre l'Irak, nous tuerons sans hésitation, les hommes et les femmes ainsi que les enfants (Français, Anglais et Américains) que nous pourrions trouver isolés soit dans les quartiers, soit en dehors de la ville de Djibouti. Nous n'avons pas peur de la mort. Nous sommes des milliers de jeunes Djiboutiens, au chômage et sans avenir, par la faute des Français qui colonisent Djibouti depuis la soi-disant indépendance, grâce à la complicité d'un gouvernement fantoche incapable dont la plupart des membres sont agents et serviteurs de la France.

À la victoire de Saddam Hussein. À bas les forces impérialistes qui veulent chasser voire éliminer les forces progressistes de la Nation arabe. À bas les monarchies arabes du Golfe – ces voleurs, collaborateurs des sionistes qui méritent le châtime exemplaire de la Nation arabe.

*Le comité secret du mouvement de la jeunesse arabe djiboutienne [...] ».*

Cette organisation est totalement inconnue des services secrets djiboutiens, mais les diplomates qui ont reçu le tract prennent les menaces très au sérieux et les attribuent aux sympathisants irakiens manipulés par Bagdad via l'ambassade d'Irak à Djibouti, et où vivent bon nombre de yéménites pro-Saddam. Mais, il faut dire aussi qu'à Djibouti, le taux de chômage est de 50 % et que l'économie est en perte de vitesse. Depuis l'embargo international contre l'Irak, Djibouti a perdu plus de deux cents millions de dollars. Dans les quartiers populaires, où les militaires français se font régulièrement accueillir à coups de pierres, l'alignement du gouvernement sur les positions de l'Organisation des Nations unies se heurte à une certaine résistance. L'occasion est vite exploitée par l'ambassadeur d'Irak à Djibouti et, dès le lendemain de l'invasion du Koweït, une manifestation « spontanée » se déroule, en effet, devant l'ambassade d'Irak, suivie bientôt par un deuxième défilé de soutien à Saddam Hussein devant l'ambassade américaine. Les manifestants diront plus tard avoir été payés. Il faut préciser que, depuis plusieurs années, l'Irak soignait particulièrement ses relations avec la République de Djibouti. Aide économique sous forme de projets financés par Bagdad, aide militaire avec la signature en 1989 d'un accord de formation de policiers et la livraison récente de cinq vedettes « garde-côtes » à la marine djiboutienne. Le président de la République, Hassan Gouled Aptidon, voyage même dans un jet

privé gracieusement offert par Saddam Hussein. Et les visites d'officielles venues de Bagdad se sont multipliées ces derniers temps. Au début du mois de mai, c'est le chef d'état-major de l'armée irakienne en personne, entouré de quatre généraux et d'une brochette d'officiers supérieurs, qui a séjourné plusieurs jours dans le pays. Aucun accord n'a été signé, mais selon certaines sources diplomatiques, on s'est entendu sur une discrète livraison d'armes. Depuis la crise, malgré la position hostile de Djibouti, Bagdad continue de faire le forcing comme en témoigne cette visite de parlementaires irakiens du 8 au 14 septembre. Boudés par les ministres locaux, ils sont rentrés sans avoir réussi à faire fléchir le gouvernement djiboutien, mais de source diplomatique, on évoque le passage, beaucoup plus discret celui-là, de trois ressortissants irakiens, début septembre. Quelle était leur mission ? Le mystère est total.

\* \*

## **L'attentat**

Quoiqu'il en soit, après la diffusion de ce tract, un climat anxigène règne dans Djibouti et le jeudi 27 septembre 1990, vers 23 heures, je suis informé par l'état-major des FFDJ qu'un attentat à la grenade vient d'être perpétré en plein centre-ville. C'est la terrasse du « Café de Paris » sur la place du 27 juin 1977<sup>7</sup> qui en a été la cible. D'après les premiers éléments qui me sont communiqués : l'explosion d'une grenade de fabrication soviétique a coûté la vie au jeune Olivier Nerve, 9 ans, et fait dix-sept blessés dont six grièvement parmi les nombreux consommateurs, pour la plupart des Français (coopérants civils ainsi que des militaires et leurs familles). Les victimes étant des militaires ou des membres de leurs familles, la prévôté est « *de facto* » associée à l'enquête effectuée par la police ou la gendarmerie djiboutienne conformément au protocole traitant des compétences de la prévôté en matière de délits et des fautes commis par des membres des forces armées françaises (y compris ceux servant au titre de la coopération militaire technique et leurs familles) signé le 14 février 1980 signé par la France et la République de Djibouti.

Avant de me rendre sur les lieux de l'attentat je rédige et adresse un message « Flash EVEN-GRAVE<sup>8</sup> » en fonction des éléments en ma possession : au ministre de la Défense via la direction générale de la gendarmerie et le commandement de la gendarmerie outre-mer mais aussi au Commissaire du gouvernement près le TFA à Paris. Il sera actualisé au fur et à mesure du déroulement de l'enquête et des informations recueillies.

### ***Description des lieux et son environnement avant l'attentat***

Le café de Paris fait partie de l'hôtel *L'Europe* sur la place du 27 juin 1977<sup>7</sup>. C'est un lieu central où tout gravite. Dès les premières décennies de Djibouti, il était au centre de la vie des Européens et des notables locaux et cela se sent encore en 1990. Situé au centre de l'ancien quartier colonial, cet espace reflète parfaitement l'image que se fait un Européen d'une place : forme régulière, homogénéité de l'architecture, des boutiques de souvenirs et quelques arbres. La plupart des bâtiments de la place sont bordés par des arcades mauresques qui donnent de l'ombre aux terrasses des cafés et hôtels. De là, on jouit d'une vue toujours la même et toujours nouvelle sur l'activité humaine : circulation, touristes de passage, vendeurs à la sauvette, nouveau 4x4 d'un notable ou d'un officier supérieur de l'armée française en séjour, des légionnaires avec leur képi blanc, etc. De nombreux taxis verts et blancs attendent pour reconduire les militaires français dans leurs casernes ou bâtiments de la marine

---

7 Anciennement place « *Ménélik* »

8 Événement grave

française faisant escale au port. La plus belle maison de la place est celle de style turco-ottoman, qui fait face à l'office du tourisme, avec ses belles arcades, ses balcons et ses structures en bois. Autour de la place s'étend un petit quadrillage de rues qui se coupent en angle droit et qui portent des noms de capitales ou de villes étrangères : Paris, Bruxelles, Rome, Athènes, Londres, Moscou, Genève, Marseille.



*Place du 27 juin 1977 où de nombreux taxis verts et blancs attendent pour reconduire les militaires français dans leurs casernes ou bâtiments de la marine française faisant escale au port (© Tripadvisor)*



*Place du 27 juin 1977 (anciennement place « Ménélik ») la nuit (© Tripadvisor)*



*Superbe bâtiment de style turco-ottoman (© facebook)*



*Café l'Historil, une autre cible des terroristes lors de l'attentat du 27 septembre 1990. Une grenade a été lancée sur la terrasse mais n'a pas explosé. (© Association Française des Victimes du Terrorisme)*

### ***Mesures prises en arrivant sur les lieux***

Aussitôt sur les lieux avec le personnel disponible du détachement prévôtal, je prends la direction de l'enquête pour ce qui est de notre compétence en présence du directeur de la police djiboutienne, du consul de France et du colonel Rousseau, chef d'état-major des FFDJ. Compte tenu du lieu des faits (hors caserne), avant d'entreprendre toute investigation, je dois connaître la position des victimes militaires (en service ou hors service) pour déterminer la juridiction compétente : TFA ou tribunal de Djibouti. Questionné sur ce sujet, le colonel Rousseau me confirme qu'ils sont considérés « en service » du fait de la mise en alerte des FFDJ à trois heures en raison de la « guerre du golfe ». Avec cette réponse il n'y a plus d'ambiguïté quant à la compétence de la prévôté qui peut participer à l'enquête.

En présence du directeur de la police djiboutienne mais aussi du consul de France, je fais évacuer les blessés sur le centre hospitalier des FFDJ « *Bouffard* » où la prévôté procède à leur identification et auditions si leur état le permet. Parmi les blessés figurent l'adjudant-chef Nervet du 5<sup>e</sup> RIAOM et son épouse (parents de la victime Olivier Nervet 9 ans). Après avoir pris les mesures conservatoires qui s'imposent (conservation des preuves) et avec l'accord du commissaire Ali Ibrahim Goudal directeur de la police djiboutienne, je donne l'autorisation aux forces de sécurité djiboutiennes de transporter le corps de la victime sur l'hôpital des armées « *Bouffard* ».



*Attentat contre le « Café de Paris », place du 27 juin 1977, à Djibouti le 27 septembre 1990 vers 22 h 45 : la prévôté arrive sur les lieux en présence du commissaire Ali Ibrahim Goudal directeur de la police djiboutienne et du consul de France (© VSD)*



*Le capitaine Cabry, commandant du détachement prévôtal, donne son accord aux forces de sécurité djiboutiennes pour qu'elles transportent le jeune Olivier Nervet (9 ans) vers l'hôpital des armées « Bouffard ». (© VSD).*

Les blessés et le corps du jeune Olivier Nervet ayant été évacués et les premières constatations effectuées (description de l'état des lieux tant sur la terrasse du « Café de Paris » qu'aux abords du café « *l'Historil* » où une grenade a été lancée en direction de sa terrasse sans exploser), je me rends au siège du commandement de la gendarmerie djiboutienne pour faire le point et échanger les premiers éléments de l'enquête. Je suis reçu par le lieutenant-colonel Hoche Robleh Idleh, chef de corps de la gendarmerie djiboutienne, et le lieutenant-colonel Vaujois, son conseiller technique mais aussi commandant de la section gendarmerie du bureau d'aide militaire à la République de Djibouti. Il faut préciser que les relations entre le lieutenant-colonel Hoche Robleh Idleh et la prévôté sont très bonnes du fait que je le connais de longue date. En effet, je l'avais rencontré à Paris en 1983 et en inspection

à Djibouti du 4 au 9 décembre 1984 alors que j'accompagnais le général Aguillon, commandant le CFGOM<sup>9</sup> en qualité de chef de cabinet du général CFGOM et d'adjoint au chef d'état-major dans le commandement des unités prévôtales d'Afrique (Djibouti, Port-Bouët, Dakar et Libreville) ainsi que du contrôle du service spécial « gendarmerie » pour les prévôtés dites de « circonstance » (Liban, Centrafrique et Tchad) mais aussi d'adjoint au chef du bureau des personnels servant dans les DOM-TOM ou en assistance technique.



*Djibouti le 8 décembre 1984 – Le général Aguillon en visite à l'état-major des forces armées djiboutienne accompagné du lieutenant G. Cabry alors chef de cabinet au CFGOM. (© G. Cabry).*

D'emblée, le chef de corps de la gendarmerie djiboutienne me donne les informations suivantes : Hassan Goulet Haptidon, président de la République djiboutienne vient de le saisir pour diriger l'enquête sur l'attentat contre le « Café de Paris » et me précise que des mesures ont été prises par les autorités djiboutiennes pour contrôler la frontière entre Djibouti et la Somalie qui se trouve à moins de 50 kilomètres au sud ainsi que celle de l'Éthiopie au nord.

Pour ce faire, les gardes-frontières du GCF<sup>10</sup> ont été déployés une demi-heure après l'attentat. En temps ordinaire, la frontière est une véritable « passoire » et, contrairement aux apparences, dans cette zone désertique, circulent nombre de caravanes. Toutes les pistes chamelières ainsi que les points de passage traditionnels ont donc été bloqués et leurs réseaux de renseignement activés. Tous les services de police de la République de Djibouti, soit mille sept cents hommes, sont mobilisés pour retrouver les terroristes qui semblent se terrer quelque part en ville. Aussitôt l'attentat, le pouvoir politique accuse toute une communauté ethnique et les forces de police effectuent des rafles dans les quartiers habités par l'ethnie « *Gadaboursi* » ou « *Samarone* ».

\* \*

À Djibouti, le mois de septembre est synonyme de retour de vacances estivales prises dans l'hexagone par la communauté française : militaires, coopérants expatriés et leurs familles, mais aussi par l'arrivée de la relève des cadres des FFDJ dont fait partie l'adjudant-chef Nervet et sa famille. En cette période de l'année, la température est encore élevée dans Djibouti-City et le 27 septembre 1990 tombant un jeudi, traditionnellement la nuit la plus « chaude » de la semaine du fait que le vendredi est un jour de repos pour tous, les terrasses des cafés ne désemplissent pas dans ces lieux paisibles de la *place du 27 juin 1977*<sup>7</sup>. Pour l'adjudant-chef Nervet et sa famille qui vient d'être affecté au 5<sup>e</sup>

9 Commandement des forces de gendarmerie outre-mer

10 Groupement Commando des Frontières (troupe méhariste ayant pour mission principale le contrôle des frontières et des trafics d'armes notamment entre le Yémen et l'Éthiopie)

RIAOM, c'est l'occasion de passer la soirée avec des amis au centre-ville de Djibouti. Compte tenu de la température et de l'humidité ambiantes, le groupe recherche un endroit pour se désaltérer et c'est sur la terrasse du « Café de Paris » qu'il trouve une place. Le jeune Olivier Nervet s'assied sur les genoux de son père.

Des premières constatations faites au cours de l'enquête effectuée par les gendarmes de la section de recherches et de documentation de la gendarmerie djiboutienne et les gendarmes du détachement prévôtal des FFDJ, ainsi que des auditions recueillies auprès de témoins djiboutiens, militaires français et des victimes, il ressort les éléments suivants : le 27 septembre, vers 22 heures 45, un taxi (une Toyota Crissida immatriculée 256 D 21), stationne dans une rue sombre jouxtant le « Café de Paris » avec quatre hommes à bord. Deux d'entre eux sortent et lancent chacun une grenade sur la terrasse qui est bourrée de monde, ce jeudi soir. Une seule grenade explose. Aussitôt après l'explosion, les auteurs remontent dans le taxi après avoir tiré trois coups de feu en direction d'un adjudant-chef de l'armée française qui tentait de les intercepter. Fort heureusement, ce dernier n'a pas été blessé, mais des impacts de balles ont été découverts sur la carrosserie d'un 4 X 4 stationné à proximité et des douilles retrouvées dans le caniveau.

Le taxi est parti en trombe sans être inquiété par les quelques policiers de la FNS qui se faisaient assez discrets ce soir-là alors, qu'habituellement, la place du 27 juin, qui héberge non seulement les principaux cafés fréquentés par les européens, mais aussi les locaux du ministère de l'Intérieur est étroitement surveillée, en particulier depuis la crise du Golfe et les menaces d'attentats anti-occidentaux. En partant, les terroristes ont aussi lancé une grenade en direction d'une autre terrasse de café « *L'historil* », mais elle n'a pas explosé (café qui avait déjà été visé par un attentat à la bombe le 18 mars 1987 et dont le bilan avait été de 12 morts (5 français – 3 djiboutiens – 4 allemands) et une quarantaine de blessés) et eu le temps d'effectuer deux fois le tour de la place en passant devant les fenêtres du ministre de l'Intérieur avant de disparaître. Mais il y a plus troublant : à 22 h 45, heure de l'attentat, la place du 27 juin 1977 rassemble d'ordinaire quantité de jeunes vendeurs de cigarettes où de cartes postales qui font le siège à proximité des terrasses. Or, d'après des témoignages, les lieux se sont étrangement vidés peu de temps avant l'explosion et les coups de feu. D'ailleurs, d'après le commissaire Ali Ibrahim Goudal, seul un jeune cireur de chaussures djiboutien a été tué sans que cela soit confirmé.

Après l'évacuation de la victime et des blessés, la deuxième grenade lancée sur la terrasse du « Café de Paris » et qui n'a pas explosé, puisque non dégoupillée, est ramassée par l'équipe d'artificiers de la base aérienne qui vont ensuite désamorcer celle trouvée près de la terrasse du café « *L'historil* ».

Par ailleurs, le soir même de l'attentat, un homme est retrouvé attaché avec ses propres lacets de chaussures et abandonné sur le bas-côté de la route de Dikhil à une vingtaine de kilomètres de la ville de Djibouti par un professeur français qui le remet entre les mains de la brigade de gendarmerie djiboutienne à Ambouli sans l'avoir détaché. Au cours du trajet, il lui dit être chauffeur de taxi et avoir pris en charge quatre hommes à la sortie de Djibouti qui l'ont agressé et volé son taxi. Il lui précise que les auteurs sont de couleur noire et s'expriment en langue « somali » (couramment usitée à Djibouti). Au cours de son audition à la brigade de gendarmerie d'Ambouli, les gendarmes djiboutiens lui apprennent que son taxi a été utilisé par les présumés auteurs de l'attentat contre le « Café de Paris » et « *L'historil* ». Alors, de victime et témoin, le pauvre homme devient suspect numéro un et il est gardé à vue pour un interrogatoire afin d'obtenir plus d'informations.



27 septembre 1990 – la terrasse du « Café de Paris » après l'attentat (© journal la Nation).

Après l'attentat qui a coûté la vie d'un enfant, M. François Mitterrand, président de la République française, adresse un message de condoléances à M. Hassan Gouled Aptidon, président de la République de Djibouti le 28 septembre 1990 :

« [...] L'attentat aveugle qui vient d'être commis à Djibouti a frappé une fois de plus des citoyens de nos deux Pays – Je tiens à vous exprimer toute la sympathie et l'émotion de la France devant cet acte barbare et mes vœux de rétablissement pour les personnes qui ont été blessées [...] ».

Le même jour, dans un communiqué, le Quai d'Orsay a condamné ce « lâche attentat », soulignant que « l'assassinat d'un enfant et un crime particulièrement odieux ».

Le lendemain de l'attentat, des mesures sont prises par l'état-major des FFDJ, en liaison avec l'ambassadeur de France : un hélicoptère *Puma* est placé en alerte pour participer aux recherches, mais faute d'accord de la part des autorités djiboutiennes, il n'a jamais décollé. Pour la sécurité des militaires français et leurs familles, un couvre-feu leur interdisant de sortir en ville entre 20 heures et 5 heures du matin est instauré. Dans la journée, il est recommandé de limiter les déplacements surtout dans les quartiers sauf autorisation spéciale donnée aux officiers et sous-officiers pour motif de service avec port d'arme. Concernant l'autorisation du port d'arme en service et de l'usage des armes en cas de « légitime défense », le général Gautier (COMFOR) me demande de rédiger une fiche détaillée à paraître dans le bulletin de garnison. Par ailleurs, en liaison avec le colonel du bureau de garnison, les escortes des cars militaires servant au ramassage scolaire des enfants de militaires sont renforcées. En effet, ces cars sont escortés par des éléments des FFDJ depuis 1976, date du détournement, par un commando du FLCS<sup>11</sup> d'un car de ramassage scolaire dans lequel avaient pris place 32 enfants de militaires français et retenus en otages à Loyada, frontière somalienne. Avec l'accord des autorités djiboutiennes, les cars restent à proximité des écoles pour évacuer les enfants en cas de besoin et les lieux de culte de religion catholique sont sécurisés par la présence de légionnaires armés lors des offices.

Avec l'instauration drastique du couvre-feu imposé aux militaires français et à leurs familles après l'attentat contre le « Café de Paris » sur l'ensemble du territoire, le détachement prévôtal se trouve investi de missions supplémentaires, en particulier la surveillance des bars et des établissements fréquentés par les ressortissants français pour le faire respecter. Compte tenu de ces missions

je demande, avec l'appui du général COMFOR, un renfort en personnel auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale française. Trois sous-officiers sont immédiatement envoyés à Djibouti et sont répartis de la façon suivante : un pour le poste prévôtal d'Arta et les deux autres pour la brigade prévôtale d'Ambouli. Le lundi suivant l'attentat, les parents du jeune Olivier Nervet dont leur état est jugé sérieux sont évacués sur l'hôpital militaire du « Val-de-Grâce » à Paris pour subir des soins intensifs avec quatre autres blessés.



*Gradés et gendarmes du détachement prévôtal des FFDJ y compris les trois gendarmes envoyés en renfort (© Gérard Cabry)*

Aussitôt après l'attentat, les autorités djiboutiennes ont ouvert une enquête en ne privilégiant aucune piste et le lendemain vendredi en fin de matinée il n'était pas revendiqué. Cependant, la découverte du taxi abandonné en dehors d'une piste à une trentaine de kilomètres de Djibouti va apporter d'autres éléments : les policiers ont trouvé des vêtements européens indiquant que les terroristes ont revêtu l'habit des nomades. Ils ont aussi découvert un rasoir ainsi qu'un tract, en pleine page dactylographiée, ornée d'un flambeau et signée « *Comité secret du mouvement de la jeunesse djiboutienne* ». Ce document offre des ressemblances troublantes avec les lettres de menaces envoyées quinze jours plus tôt aux ambassadeurs français et américain. Tous les nomades présents dans la région ont été entendus et personne n'a croisé les auteurs de l'attentat. Quelques jours après l'attentat, un contrebandier venant d'Éthiopie se présente spontanément à la gendarmerie de Djibouti pour y faire une déclaration assez troublante. Il aurait vu, le lendemain de l'attentat, aux abords d'une piste chamelière à la frontière éthiopienne, quatre individus qui cherchaient à se cacher. Après s'être approché d'eux, il les a entendus parler de l'attentat contre le « Café de Paris » en langue « somali ». Au cours de son audition, il a pu donner un signalement assez précis des individus et les a même reconnus sur des photos présentées par les enquêteurs.

La question est de savoir qui a commandité cet acte : groupe d'opposition interne ou partisan de Saddam Hussein ? Si les enquêteurs locaux hésitent toujours à établir un lien direct entre cet attentat et la crise du Golfe, la revendication signée de ce comité est cependant prise au sérieux. En effet, du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 1990, le sud-est du pays, et plus particulièrement la capitale, a connu une série de

rafles massives et ce sont principalement des membres de l'ethnie « Gadaboursi » (environ 350) accusés par le pouvoir d'avoir fomenté l'attentat qui ont été arrêtés dans Djibouti-ville, mais aussi dans le reste du pays (notamment toute la région frontalière avec la Somalie). Ils ont été conduits dans les différents commissariats de police, les brigades de gendarmerie et surtout, dans le sinistre « centre de transit » de Nagad puis incarcérés à la prison de Gabode. Quant au conducteur du taxi volé, soupçonné de complicité alors qu'il est victime, est transféré dans une prison au nord du pays à Obock. Une information est ouverte à Paris et c'est le juge antiterroriste Roger Le Loire qui est désigné comme magistrat instructeur. Le commissaire du gouvernement près le TFA se trouve dessaisi ainsi que la prévôté.

Huit jours après l'attentat, cinq policiers appartenant à l'UCLAT<sup>12</sup> arrivent à Djibouti pour déterminer si ce tract n'est pas destiné à masquer une tentative de déstabilisation interne. Malgré l'apparente unité politique de la République de Djibouti depuis son indépendance, il ne se passe pas un jour, en effet, sans que des altercations, souvent sanglantes, se produisent dans les quartiers populaires entre les différentes ethnies qui y cohabitent. Les policiers de la DST<sup>13</sup> et de la DCPJ<sup>14</sup> envoyés à Djibouti travaillent en étroite collaboration avec la gendarmerie djiboutienne, la prévôté et les autorités judiciaires de la République de Djibouti notamment le procureur de la République près le tribunal de Djibouti Monsieur Ali Mohamed Afkada et le juge d'instruction du parquet de Djibouti Monsieur Saad Ahmed Cheik. Il faut essayer d'y voir plus clair dans cette mystérieuse affaire où il ne faut négliger aucune piste : piste irakienne, terroristes locaux ou montage des services de renseignements djiboutiens (service de la documentation et de la sécurité). Ayant été dessaisi, les enquêteurs du détachement prévôtal des FFDJ terminent les auditions des militaires français victimes ou témoins de l'attentat. La procédure étant close, je la transmets aux magistrats de l'État de séjour chargés de l'ordre judiciaire, au commissaire du gouvernement près le TFA à Paris et au général commandant les FFDJ.

Ce lâche attentat anti-français, perpétré en répercussions de la crise du « Golfe » à Djibouti où le régime n'est pas au mieux de sa forme, usé par son long règne (il est au pouvoir depuis l'accession à l'indépendance de 1977), le système Gouled, qui repose sur le tribalisme, est en perte de vitesse auprès d'une opinion nationale fatiguée du tout unique et sensible au vent de démocratie, va laisser des traces dans les relations avec la France.

Dans ce contexte interne et externe (guerre du Golfe), l'ambassadeur de France à Djibouti et le général commandant les FFDJ redoublent de vigilance et suivent avec attention le déroulement des opérations dans le golfe arabo-persique et au Koweït où la France est engagée mais aussi la situation politique à Djibouti ainsi que les réactions antifrançaises des populations suite à l'attentat contre le « Café de Paris ». Pour ce faire, des réunions journalières, présidées par le général commandant les FFDJ, ont lieu à la salle opérationnelle du siège de son état-major auxquelles assistent : le chef d'état-major interarmées - le commandant des forces terrestres, maritimes et aériennes - les chefs de bureau et en particulier le chef du B2 (bureau renseignements) - les chefs de corps des FFDJ accompagnés des commandants en second - l'attaché militaire de défense de l'ambassade de France - le chef de poste de la PSD<sup>15</sup> et moi-même en qualité de commandant de la prévôté.

---

12 Unité de coordination de la lutte antiterroriste

13 Direction de la Surveillance du Territoire

14 Direction centrale de la police judiciaire

15 Protection du secret défense

En effet, Djibouti devient une « base arrière », tout du moins au départ de l'engagement de la France suite à l'annonce faite le 9 août 1990 par le président de la République française, François Mitterrand de l'envoi des forces françaises, notamment du porte-avions *Clémenceau* gréé en porte-hélicoptères de combat et de véhicules militaires tout-terrain accompagné de son groupe aéronaval, afin d'assurer la protection du golfe persique. Il s'agit de l'opération « Salamandre ». Mais quand le 14 septembre, l'armée irakienne viole les lois internationales et investit l'ambassade de France à Koweït City, une nouvelle opération est mise en place : l'opération « Daguet ». Elle consiste en la participation d'une division française, la division « Daguet » à la coalition internationale investie contre l'Irak. À partir de cette date s'enclenche l'opération *Desert Shield* (« Bouclier du désert ») qui marque une longue période de préparation des troupes avant l'offensive alliée baptisée *Desert Storm* (« Tempête du désert »).

Après le départ du *Clémenceau* quelques jours plus tard, seul reste au port de Djibouti le navire-atelier *Jules Verne*. Le quotidien a repris son cours tranquille, à peine troublé par le passage de quelques bâtiments supplémentaires, notamment les gardiens du blocus naval, imposé à l'Irak dans le cadre de l'opération « Artimon », qui viennent faire relâche pour révision et entretien par le *Jules Verne*. Mais, entre le front koweïtien et la base militaire française de Djibouti, il y a le port saoudien de Yanbu, sur la mer Rouge. Il constitue le véritable point d'appui de l'opération « Daguet » et reçoit continuellement renforts de troupe, matériel, vivres et médicaments. Yanbu a permis au gouvernement djiboutien d'échapper à une situation délicate car avec ce port providentiel il a pu vivre la guerre de loin, sans que la population se sente directement concernée et sans donner prise aux reproches de ses partenaires pro irakiens de la Ligue arabe, le Yémen par exemple. Par ailleurs, le gouvernement, comme l'état-major des forces françaises, ont beau jeu de rappeler que, selon le protocole de 1977 signé après l'indépendance, les soldats français basés ici n'ont pas d'autre mission que de défendre le territoire contre toute agression. Seul le président de la République peut autoriser leur commandement à les utiliser dans une opération extérieure. Pourtant Djibouti et son climat désertique vont constituer l'endroit idéal pour servir de terrain d'entraînement aux troupes envoyées dans le Golfe.



Mission « Artimon » la prévôté en enquête sur un bâtiment de la marine française au cours d'une escale au port de Djibouti (© Gérard Cabry)



Les prévôts remettant une procédure au greffe du tribunal de Djibouti (© Gérard Cabry)

L'attentat contre le « Café de Paris » a jeté l'effroi et la consternation dans les esprits des membres de la communauté française expatriés (civils et militaires) qui suivent avec intérêts les résultats de l'enquête suite aux nombreuses arrestations. D'après les renseignements recueillis par les

services de l'ambassade de France, le régime du président de la République de Djibouti et les membres de son entourage abandonnent brusquement la piste des « Gadaboursi » d'autant que les investigations des forces de police et de gendarmerie ne donnent pas les résultats escomptés. Ils se tournent désormais vers un opposant djiboutien exilé en France, A ... R.... A... En effet, ce dernier est accusé d'être le commanditaire de cet attentat. Selon le pouvoir en place à Djibouti, il aurait donné des instructions aux exécutants qui sont les quatre personnes reconnues sur les photos présentées au contrebandier par les enquêteurs. Le TFA ayant été dessaisi au profit du parquet antiterroriste à Paris, la prévôté n'a plus aucune compétence pour exécuter des actes ayant trait à l'attentat contre le « Café de Paris ». Cependant, compte tenu des bonnes relations qu'elle entretient avec le parquet de l'État de séjour, le juge d'instruction chargé du dossier demande son concours pour transmettre, au juge Le Loire, les signalements et les photos des quatre personnes soupçonnées d'avoir participé à l'attentat. Cette procédure n'est pas conforme avec les dispositions du paragraphe VIII de l'article 1<sup>er</sup> du protocole d'accord du 14 février 1980 : les personnes incriminées n'ayant pas la qualité de membre des FFDJ, les autorités judiciaires djiboutiennes auraient dû saisir les autorités judiciaires françaises compétentes en se référant aux dispositions de l'accord de coopération en matière de justice entre la République française et la République de Djibouti. Mais il fallait aller vite pour permettre au juge Le Loire de lancer un mandat d'arrêt international à leur rencontre.

Pendant cette période, Djibouti n'échappe pas au fléau qui gagne aussi les militaires, il s'agit de la consommation de stupéfiants faciles à se procurer auprès de marchands djiboutiens. Cette consommation qui va en augmentation dans les cantonnements inquiète le service de santé des armées et le général COMFOR dont la prévôté est mise à sa disposition pour emploi me demande d'expérimenter l'utilisation d'un chien de recherche de drogue dans un premier temps, puis, si l'opération est concluante, étudier sa mise en place à demeure. Une équipe cynophile spécialisée (maître-chien et son animal) est envoyée à Djibouti au mois d'octobre pour un mois. L'expérimentation s'avère positive mais le climat de Djibouti-Ville est trop chaud pour le chien et le vétérinaire conseille de trouver un endroit plus frais. Le poste prévôtal d'Arta, bénéficiant d'un climat plus clément est donc choisi et un chenil répondant aux normes préconisées par le chenil central de la gendarmerie de Gramat est construit pour accueillir le chien et un logement est recherché pour loger le maître-chien. Ils arrivent au début de l'année 1991. Malgré une situation toujours assez tendue, les militaires et leurs familles ne sont plus soumis à un couvre-feu depuis fin octobre 1990, mais doivent cependant rester vigilants et les trois gendarmes envoyés en renfort à Djibouti après l'attentat du « Café de Paris » voient leur séjour prolongé.



*L'équipe cynophile expérimentale envoyée à Djibouti au cours d'une enquête effectuée par la brigade prévôtale de Djibouti. (© SIRPA gendarmerie)*



*Gendarmes de la gendarmerie de l'air et prévôt (© Gérard Cabry)*

Après cette période troublée qui m’a accaparé dès ma prise de commandement au détachement prévôtal des FFDJ, je reprends l’activité qui m’est dévolue tout en suivant l’évolution de l’enquête relative à l’attentat contre le « Café de Paris » par le parquet de Djibouti lors de mes visites au procureur de la République et au magistrat chargé de l’instruction. C’est ainsi qu’au cours de l’été 1992, ils m’apprennent l’arrestation de deux des quatre auteurs présumés de cet acte odieux à Addis-Abeba où ils s’étaient exilés. Après quelques mois de détention dans la capitale éthiopienne, ils sont livrés aux autorités djiboutiennes. Peu après, c’est au tour d’un troisième individu, soupçonné de faire partie du MJD<sup>16</sup>, mouvement ayant revendiqué l’attentat dans le tract trouvé à bord du taxi volé, d’être arrêté et jeté lui aussi dans la prison de Gabode. Il est rejoint plus tard par le quatrième auteur présumé qui a été interpellé à Dire-Dawa (Éthiopie) et extradé. Dans la capitale djiboutienne l’opinion est sceptique après ces arrestations sans que soient apportées de véritables preuves. Alors, dans les milieux bien informés, des rumeurs circulent et le nom d’un membre très influent de l’entourage du président de la République se murmure à « demi-mot » en prétendant qu’il pourrait être le commanditaire de l’attentat du 27 septembre 1990, ce qui va polluer les relations franco-djiboutiennes.

Dans l’enceinte du 5<sup>e</sup> RIAOM sis au quartier *Brière de l’Isle* à Ambouli où vivent la plupart des familles de ce régiment et celles de la prévôté, la mort du jeune Olivier Nervet, fils de l’adjudant-chef Nervet, reste à jamais gravée dans leurs mémoires. Pour que son nom ne soit pas oublié, la piscine, inaugurée en septembre 1992, prend le nom de : « *Piscine Olivier Nervet mort à 9 ans le 27 septembre 1990 dans un lâche attentat à Djibouti* ».



*Caserne du 5e RIAOM (quartier Brière de l’Isle) à Ambouli entre 1990 et 1993. (© Gérard Cabry d’après une capture d’écran Google Earth).*

Le 15 juillet 1993, mon temps de commandement à la tête du détachement prévôtal des FFDJ ayant pris fin, je quitte ce territoire avec mes bons et mauvais souvenirs. Dans l’avion, le film de la tragique nuit du 27 au 28 septembre 1990 où, sur la terrasse du « Café de Paris » je découvrais

le corps ensanglanté du jeune Olivier Nervet déchiqueté par une grenade lancée par des terroristes dont les arrestations me laissaient perplexe quant à leur implication à l'instar de la majorité des expatriés français et une partie de la population djiboutienne me revient en mémoire. Bien que la prévôté fût dessaisie dès le début de l'enquête, une fois dans ma nouvelle affectation en métropole, je reste malgré tout à l'écoute et gardais l'espoir de voir la vérité éclater un jour dans ce mystérieux et fascinant pays qui a attiré des aventuriers célèbres dont : Arthur Rimbaud poète et trafiquant d'armes avec les *Danakils* surnommé « *l'homme aux semelles de vent* » et Henry de Monfreid (trafiquant d'armes lui aussi mais encore d'opium, puis soupçonné d'être un espion du « Négus » au profit de l'Allemagne en 1914/1918) qui a écrit de nombreux livres parmi lesquels « *les Secrets de la mer Rouge* ».

Il était utopique d'y croire car cinq ans après l'horrible attentat du 27 septembre 1990 qui restait marqué dans ma mémoire d'une manière indélébile, un autre fait intervient le 19 octobre 1995 : c'est la découverte par les gendarmes du détachement prévôtal des FFDJ en poste à Arta d'un véhicule 4 X 4 *Suzuki* sur le parking du « Goubet » (porte côté conducteur ouverte) et d'un corps à moitié calciné en contrebas d'une falaise dans cette région difficilement accessible du « Goubet », à 80 kilomètres à l'ouest de la capitale djiboutienne. Identifié, le corps s'avère être celui du juge Bernard Borrel magistrat détaché en tant que conseiller technique depuis le mois d'avril 1994 auprès du ministre de la Justice pour effectuer des missions de coopération dont l'épouse avait signalé sa disparition peu avant minuit le 18 octobre 1995.



République de Djibouti – Région volcanique entre le lac Assal et l'anse du Goubet : (photo 1) l'île au diable dans l'anse du Goubet. (Photo 2) le volcan « l'Arkoukoba » et son champ de lave (© Gérard Cabry).

Les autorités djiboutiennes ont vite conclu à un suicide et les autorités françaises ainsi que la prévôté qui a coopéré à l'enquête vont dans ce sens. Mais, le 6 février 1996, les faits sont requalifiés en assassinat par la justice française à la suite d'une information judiciaire. Dès lors, la question se posait de savoir qui a tué le juge Bernard Borrel et pourquoi ? Indépendamment de la recherche des preuves matérielles relatives à la mort du magistrat, il faut noter que sa disparition est intervenue dans un contexte d'enquête effectuée sur l'attentat perpétré le 27 septembre 1990 contre le « Café de Paris » à Djibouti pour laquelle j'avais participé en qualité de commandant du détachement prévôtal des FFDJ. Au moment de ces faits, l'affaire n'est toujours pas élucidée, mais il s'avère que la victime collaborait avec le magistrat chargé de l'enquête, le juge Roger Le Loire. Or, selon la veuve de Bernard Borrel, l'enquête de ce dernier aurait révélé une relation entre l'attentat contre le « Café de Paris » et les services djiboutiens. Dans un livre « *Un juge assassiné* » édité par les éditions Flammarion et sorti en octobre 2006, elle dénonce les manquements des autorités djiboutiennes mais aussi françaises pour connaître la vérité tant sur l'attentat contre le « Café de Paris » que sur l'assassinat de

son mari qu'elle qualifie d'une raison d'État. Dans ce livre, le nom du commanditaire est cité : il s'agirait du directeur des *Services spéciaux djiboutien* puis directeur de cabinet de l'ancien président de la République et aujourd'hui chef de l'État djiboutien. Par ailleurs, elle critique ouvertement l'enquête faite par mon successeur au détachement prévôtal des FFDJ alors qu'il n'était pas compétent au regard de l'accord du 14 février 1980. En effet, le juge Bernard Borrel est un civil et non un militaire.

Visiblement, l'affaire « Borrel » est particulièrement marquée par une ingérence de la diplomatie sur la justice au nom de la raison d'État, et de rebondissements en rebondissements c'est, encore aujourd'hui, un dossier ultra-sensible pour les intérêts français dans cette partie de l'Afrique. Elle a longtemps mis en péril notre relation bilatérale, car elle revêtait une sensibilité politique extrême, notamment du fait de l'implication soupçonnée de hauts responsables djiboutiens. Cette affaire n'est toujours pas résolue aujourd'hui, et la procédure judiciaire française se poursuit. Ce n'est pas mon rôle d'en débattre dans cet article, car je dois respecter le secret de l'instruction. À l'heure actuelle, il y a une volonté, de part et d'autre, de bien séparer la procédure judiciaire de la relation de la politique globale, afin d'éviter que l'une contamine l'autre. En outre, les relations bilatérales de qualité facilitent le travail des enquêteurs sur le terrain. Il y a donc intérêt à poursuivre dans cette voie, qui est la plus productive. Et, pour terminer, après avoir commandé pendant trois années le détachement prévôtal des FFDJ et assumé les responsabilités d'adjoint au chef d'état-major du CFGOM en matière de commandement et de contrôle du service des unités prévôtales d'Afrique ainsi que du contrôle du service spécial « gendarmerie » pour les prévôtés dites de « circonstance » pendant cinq ans, je peux affirmer que l'enquête sur la mort du juge Bernard Borrel ne relevait pas de la compétence des prévôts, car elle n'était pas en lien avec la présence des FFDJ ni celle de la coopération militaire technique. En effet, les missions et la compétence des formations de la prévôté à Djibouti sont clairement définies dans le protocole d'accord du 14 février 1980 signé par le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Djibouti. Il fixe les domaines de compétence des juridictions judiciaires militaires et djiboutiennes vis-à-vis des infractions commises par des membres des FFDJ (y compris ceux servant au titre de la coopération militaire technique et leurs familles). Presque trente-cinq ans après les faits, ces deux affaires restent des mystères où se mêlent pressions politiques et secret-défense.